

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2021

Le douze janvier deux mille vingt et un, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel des réunions, sous la présidence de Serge GUÉRIN, Maire.

Etaient présents : MM Serge GUERIN, Claude, Jean-Louis DA COSTA, MMES Maria-José CHANSON, Dominique BRU, Louise FAILLE, Hélène PASTOR, Yolande POMMIER, Marine THOURON, Aurélie LUCAS, MM. Michel NADAL, Lionel CANDELIER, Thibault TEIXEIRA, Jean BOUSSENARD, Philippe TOCAVEN, Yves BOUDET, Franck SANCHEZ.

Absents excusés : Mme Joëlle GAULIER avec procuration à Mme Dominique BRU, M. Guillaume LACOSTE avec procuration à Mme Aurélie LUCAS, Mme Renée STEPHAN.

Secrétaire de séance : Mme Maria-José CHANSON.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 20h40.

1 - : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du compte rendu du dernier conseil municipal.

Monsieur BOUDET précise qu'il ne pense pas que l'unanimité y soit lorsqu'un membre du conseil vote « contre ».

Le secrétariat va se renseigner sur la notion d'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ses membres qu'ils énoncent leurs noms à haute voix lors des votes afin de faciliter la prise de note et éviter les erreurs.

Monsieur BOUDET demande à ce que les membres qui interviennent lors des conseils soient nommés sur le compte rendu pour une meilleure clarté des débats. Monsieur le Maire répond positivement à cette demande.

Egalement, au passage du compte rendu, quand on parle des bennes à déchets verts, il est noté « que les déchets soient amenés à la gendarmerie, il manque les mots « la benne de la gendarmerie ». Cette phrase sera modifiée par « à la déchetterie ».

Ce compte rendu sera modifié et approuvé lors d'un prochain conseil.

De plus, Monsieur BOUDET explique que les membres du conseil ont reçu un projet de règlement intérieur et se dit surpris de ne pas le voir à l'ordre du jour du conseil. Monsieur le Maire répond qu'il laisse le temps à chacun de réfléchir à ce projet et qu'il faut également le temps d'y travailler. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

2 – DETR 2021 :

Monsieur le Maire fait distribuer des plans cadastraux avec le traçage des voies d'accès à la gendarmerie suite à l'achat définitif du terrain. La commune est désormais propriétaire à partir du portail en bois de Madame GIPOULOU. La place devant la grange sera dans l'enceinte de la gendarmerie.

La possibilité est laissée de faire une rangée de parking en épi sur la gauche et la droite.

Monsieur NADAL demande si les traçages en bleu représentent bien les routes à créer ? Monsieur le Maire confirme que ces routes desserviront la gendarmerie.

Monsieur BOUDET demande si le projet « retour de l'Ehpad » a été abandonné ? Oui car techniquement, ce n'est pas possible.

Une série de travaux a été établie et va constituer le dossier « des petites villes de demain », cette liste vous sera transmise. Il y aura notamment un projet de réaménagement de la Place Henry qui pose problème pour le stationnement des bus de ramassage scolaire. L'objectif étant que les élèves puissent descendre du bus sur l'espace en pelouse.

Monsieur NADAL demande s'il faudra créer une voie de passage piéton ? Monsieur le Maire répond positivement. Il faudra matérialiser l'arrêt de bus, interdire le stationnement, enlever le lampadaire et supprimer un angle de trottoir.

Concernant le zonage du PLU I, je vous propose de faire des réunions de travail chaque jour de la semaine du 18 au 22 janvier de 13h45 à 14h45, dans l'ancienne salle de musique. D'autres créneaux horaires pourront être aménagés, si besoin. Des comptes rendus seront faits à l'issue de chaque réunion pour que tout le monde puisse être tenu informé de l'avancée des travaux.

Certains secteurs vont poser problème.

Monsieur BOUDET demande quel est l'objectif de réduction ? Il n'y a pas de réduction. On aura des problèmes ponctuels sur certains dossiers.

Le projet est donné pour 1500 constructions sur 15 ans sur l'ensemble de la communauté des communes.

Monsieur BOUDET précise que Puy-l'Evêque ne doit pas se restreindre par rapport aux autres communes.

Monsieur SANCHEZ explique qu'il faut offrir un panel diversifié, sur de l'ancien mais aussi sur des constructions nouvelles. Effectivement, la commune a anticipé en achetant des terrains à bâtir afin de développer des lots de terrains à bâtir.

Monsieur le Maire précise que certains propriétaires manquent d'informations car ils formulent des demandes pour des terrains qui sont déjà constructibles.

Monsieur BOUDET annonce qu'il faut cependant que le prix des terrains corresponde au marché.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra s'inscrire pour les réunions de travail pour le PLU I, afin qu'il n'y est pas trop de personnes en même temps.

Monsieur BOUSSENARD précise qu'il faudra tout de même, des personnes avec une vue d'ensemble.

Monsieur le Maire présente le projet de l'aménagement de la Place de la Truffière et explique qu'il souhaite demander une DETR pour ces travaux.

Monsieur BOUDET demande si la commune peut également solliciter les amendes de police pour ce projet ? La commune va en faire la demande.

Monsieur NADAL demande si l'on a un avant-projet définitif ? Non, nous avons uniquement un avant-projet sommaire et un géomètre va intervenir pour des relevés de mesures de la place, en conservant le nombre de places actuel.

Monsieur BOUDET demande que les grilles qui seront installées au niveau du point de vue, soient dans le même concept que le jardin suspendu. Monsieur le Maire confirme cette demande.

Monsieur NADAL demande si la DETR sera demandée uniquement sur cette partie des travaux ? Pour le moment, oui.

Monsieur BOUDET demande si la commune a eu un retour sur le contrat « Bourg Centre » ? Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur NADAL demande où en sont les travaux du gymnase ? Monsieur le Maire explique que les travaux vont commencer rapidement. Il précise qu'une nouvelle expertise a eu lieu ce jour.

Madame BRU demande si lors de l'aménagement de la Place de la Truffière, le sens de circulation peut être revu ? Elle explique que les personnes rentrent dans les deux sens, ce qui pose problème. Monsieur DA COSTA explique que les flèches de circulation sont effacées par le temps. Monsieur le Maire confirme qu'il faudra revoir le sens de circulation et peut-être même modifier le sens en faisant rentrer les voitures sur le parking par la pharmacie, ce qui permettrait de faire ralentir la circulation. Le point du stationnement et du sens de circulation seront réétudiés ultérieurement.

Monsieur le Maire procède au vote de la demande de DETR pour la Place de la Truffière. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3 – Désignation d'une deuxième personne qualifiée pour le conseil d'administration de l'EHPAD:

Monsieur le Maire explique que la deuxième personne qualifiée à l'EHPAD ne peut pas être un élu.

Il demande s'il y a des candidatures ? Monsieur le Maire explique que Monsieur Paul BRU s'est porté candidat. Madame FAILLE propose Monsieur Francis BRESSOLLES.

Monsieur le Maire fait procéder aux votes :

- Monsieur Paul BRU : 15 voix pour et 3 abstentions (BOUDET, FAILLE, SANCHEZ)
- Monsieur Francis BRESOL : 3 voix pour et 15 abstentions (BRU, NADAL, LUCAS, TOCAVEN, BOUSSENARD, THOURON, POMMIER, DA COSTA, GUERIN, CHANSON, TEIXEIRA, PASTOR, CANDELIER)

Monsieur Paul BRU est donc désigné deuxième personne qualifiée pour le Conseil d'administration de l'EHPAD.

4 – Heures complémentaires à l'école :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de faire une nouvelle répartition des heures au niveau du personnel des écoles suite à un départ à la retraite, qui est déjà remplacé, aux changements des heures de garderie et afin de limiter le nombre d'heures complémentaires.

Monsieur le Maire précise que cette répartition concerne 4 agents comme suit :

- 1 adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe : de 20h à 22h
- 1 adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe : de 20h à 22h
- 1 adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe : de 23h à 25h
- 1 adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe : de 29h à 30h

Monsieur BOUDET demande s'il faut faire cette nouvelle répartition malgré le retour du personnel de Saint Joseph ? Monsieur répond positivement. En effet, les agents faisaient beaucoup plus d'heures. Le protocole COVID prend également beaucoup plus de temps.

Il soumet cette proposition au vote, qui est acceptée à l'unanimité.

5 – Questions diverses :

Monsieur BOUDET demande quels sont les travaux en cours à l'Ameillé Nord ? Monsieur le Maire explique qu'il ne sait pas exactement. Des renseignements ont été demandés, mais toujours en attente de réponse. Il pense que c'est des travaux pour la fibre.

Monsieur BOUDET explique que la commune aurait pu profiter des tranchées faites pour la fibre pour réparer l'éclairage public qui est en panne depuis très longtemps.

Monsieur SANCHEZ demande s'il n'est pas possible d'arrêter tous les travaux relatifs à la fibre sur l'ensemble de la commune, compte tenu du mauvais travail effectué, d'interdire les travaux ? Monsieur le Maire répond que cette demande a été faite mais qu'il lui paraît compliqué d'interdire les travaux car cela mettrait en porte à faux le Département qui est porteur des travaux.

Madame CHANSON explique qu'un signalement a été fait au nom de la commune auprès de l'ARCEP.

Monsieur BOUDET signale qu'il a interpellé le conseiller départemental du secteur qui a en charge les routes départementales concernant des travaux ont été faits sur la Route de Loupiac où le bitume a été tranché car la réparation des voies va être à la charge du contribuable et que c'est inacceptable.

Monsieur NADAL parle d'un problème de nids de poules qui lui a été signalé par un habitant de Lapouline. Monsieur DA COSTA confirme qu'il est informé de ce problème et que la communauté des communes a commencé les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35 minutes.